

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 février 2026

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES - (N° 2250)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 821

AMENDEMENT

présenté par
M. Hetzel

ARTICLE 17 BIS AA

I. – A l’alinéa 2, après la première occurrence du mot :

« de »

insérer les mots :

« décision de ».

II. – En conséquence, au même alinéa 2, après le mot :

« ordres »

insérer les mots :

« professionnels ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel